

néraliser la bonne éducation ; c'est un fait qui n'a pas besoin de preuves. D'ailleurs, tout homme capable d'apprécier justement les avantages qu'une personne instruite a sur celle qui croupit dans l'ignorance, voit clairement qu'il n'y a rien de plus précieux pour l'Etat que de lui procurer les moyens de propager l'enseignement. Or, quel Institut peut mieux procurer à la société ces grands bienfaits que celui qui a pour objet l'ennoblissement de l'homme par la culture de ses facultés intellectuelles ? Telle a été de tout temps et telle est encore maintenant la nature de l'Institut de la Compagnie de Jésus : voilà le puissant motif qui a engagé le gouvernement à appuyer la demande dont il s'agit, en la recommandant avec le plus grand intérêt à l'assemblée.

« Daignez, MM. les secrétaires, rendre compte de tout l'exposé à ce haut corps :  
JEAN J. AYCINENA.

Extrait du No. 109.

### III. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. Etablissement des Pères Jésuites.

« Les discussions de ces jours ont attiré beaucoup de monde ; aussi l'objet en était-il très-intéressant. Dans celles du 27 et du 29, on a examiné le projet présenté par la commission des affaires ecclésiastiques, relatif à l'établissement de la compagnie de Jésus dans l'Etat. Dans la discussion du 27, l'art. 1er a été approuvé par les votes nominaux de MM. les représentants qui s'y trouvaient au nombre de 48. Un seulement, parmi eux, n'était pas tout-à-fait d'accord avec les autres ; il désirait qu'avant d'admettre la Compagnie de Jésus, on en examinât les statuts. Dans la discussion du 29, le projet fut adopté. Aussitôt la son joyeux de toutes les cloches de la ville manifesta l'allégresse de tous ses habitants, dont les ardens désirs étaient heureusement satisfaits. Le général en chef ordonna aussi une sa ve d'artillerie.

### IV. DECRET. N<sup>o</sup> 162.

« L'assemblée constituante de Guatemala, ayant pris en considération la demande adressée au gouvernement par M. le proviseur, MM. les membres du vénérable chapitre avec MM. les ecclésiastiques de cette capitale, par M. le préfet, MM. les membres de la municipalité et par plusieurs autres personnes respectables, relativement au rétablissement de la Compagnie de Jésus dans cet Etat ; voyant l'Informé du même gouvernement, et considérant les avantages qui peuvent résulter de ce rétablissement pour l'instruction publique et l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, ainsi que l'exposé de la commission des affaires ecclésiastiques, et d'après son jugement, a bien voulu décréter et décrète :

« 1<sup>o</sup>. On déclare que les Pères de la Compagnie de Jésus peuvent se rendre dans l'Etat de Guatemala pour y exercer les fonctions de leur Institut.

« 2<sup>o</sup>. Le gouvernement est autorisé à faire les diligences nécessaires pour l'établissement de la Compagnie de Jésus.

« 3<sup>o</sup>. S'il était nécessaire, pour cette fin, de faire quelques dépenses des fonds publics, le gouvernement consultera préalablement l'assemblée.

« Le gouvernement est autorisé à faire publier et à mettre à exécution le présent décret. Donné au salon des sessions. Guatemala, le 3 juillet 1843. — *J. Mariano Rodriguez*, député président. — *Bonaventure Mejia Paz*, député secrétaire. — *Manuel Santa Cruz*, député secrétaire. — Guatemala, le 4 juillet 1843. — Pour cet effet : Qu'il soit exécuté, *Mariano Rivera Paz*. — M. le secrétaire des relations, docteur et prêtre, *J. Joseph de Aycinena*. — Par disposition de M. le président d'Etat, on imprime, on publie et l'on fait circuler le présent décret.

« Guatemala, le 4 juillet 1843.

« AYCINENA.

Extrait du No. 112.

### V. RAPPELS.

#### Sur l'établissement des Jésuites.

« Conformément au décret expédié par l'Assemblée constituante le 4 de ce mois, et pour l'exécution de ce que contient l'art. 2, le gouvernement rappelle : qu'on forme une junta ou commission composée de deux ecclésiastiques désignés par M. le proviseur, gouverneur actuel de l'archevêché ; d'un régisseur de cette municipalité, ce sera le sieur Jean-François Urruela ; d'un membre de la cour supérieure de justice, ce sera le sieur Philippe Prado ; et de deux habitants de cette ville, ce seront les sieurs Manuel Taboada et Antón Caseres. Cette junta, dont le président sera M. le ministre des relations, devra s'occuper de proposer au gouvernement tous les moyens qu'elle estime opportuns pour l'établissement effectif des Pères Jésuites dans notre ville.

« Que ce rappel soit communiqué à M. le proviseur gouverneur de l'archevêché, et à toutes les autres personnes-ci-dessus désignées afin d'obtenir les effets qu'on y exprime.

« Guatemala, le 6 juillet 1843.

« AYCINENA.

Extrait du No. 114.

### VI. FÊTE DE SAINT IGNACE.

« Le 21<sup>e</sup> du mois passé, jour de la saint Ignace, 76 années après l'expulsion des Jésuites de la monarchie espagnole, et par conséquent de Guatemala, on a célébré dans la sainte église cathédrale, avec la plus grande solennité, la fête qu'on fait tous les ans en l'honneur de ce saint patriarche. M. le docteur Jean-Joseph de Aycinena y a prêché (2). Les autorités, et

une députation de l'assemblée, s'y sont rendues, pour remercier le Seigneur du rétablissement de la Compagnie de Jésus, dont le peuple catholique attend les bienfaits immenses qui autrefois firent fleurir la paix et les bonnes mœurs qui sont le fondement du bonheur social. Un très-grand nombre de personnes occupaient aussi le temple. La veille au matin, l'image du saint fondateur, qui était dans l'oratoire S. Philippe Néri (3), fut transportée à la cathédrale en procession : les collèges, le clergé et une foule de personnes y assistaient.

« Le 1er août on a célébré la même fête dans l'Ecole du Christ (4) avec grande pompe et une particulière dévotion. M. Nicolas Arellano, préfet de la Congrégation, y a prêché d'une manière très-analogue aux circonstances. Dans son discours, il a félicité le peuple en disant que les autorités étaient l'écho fidèle de ses sentiments et que l'harmonie qui régnait entre les gouvernants et les gouvernés ne cesserait pas de subsister.

Extrait du No. 116.

### VII. LES PÈRES JÉSUITES.

« Le 9 du mois d'août au matin, a eu lieu l'inauguration de la junta, établie par le gouvernement, pour aviser aux moyens les plus efficaces de réaliser l'établissement des Pères Jésuites.

« On y a choisi le R. P. Michel Mugnoz pour secrétaire.

« Le même P. Mugnoz et M. le magistrat Philippe Prado ont été élus pour rechercher les revenus et l'existence de la propriété de l'ancien collège.

« MM. les chanoines Joseph-Alvarado et Manuel Taboada ont été désignés pour disposer le local le plus convenable au collège.

« MM. Mugnoz, Taboada et Caseres ont été nommés pour trouver un subside pécuniaire.

« M. Jean-François Urruela a été choisi pour trésorier. Les juntas auront lieu tous les mardis dans l'Ecole du Christ.

On voit par toutes ces pièces quelle importance l'Etat de Guatemala attache à un établissement de Jésuites, et comme tout le monde y est d'accord sur ce point. La paix, la tranquillité, les bonnes mœurs, fondement de la félicité sociale, voilà les avantages qu'on en attend. *De quien espera el pueblo catolico los beneficios inmensos, que in otro tiempo hicieron florecer la paz y las buenas costumbres, que son el fundamento de la felicidad social.* Et, en effet, la Compagnie y semble appelée à faire beaucoup de bien.

Aucun des cinq Etats, qui constituent l'Amérique centrale, ne possède un collège où le cours des humanités soit complet, tel qu'il doit être aujourd'hui, et tel qu'il est dans un si grand nombre d'établissements tenus par les Jésuites. Dans le pays tout entier, il n'existe pas un seul pensionnat ou maison d'éducation. La révolution et l'esprit du mal, qui a voulu s'en emparer, ont laissé de profondes plaies dans toutes les conditions, dans tous les ordres de l'Etat. Le manque de prêtres et la nature du pays (qui est tout hérissé de montagnes), jointe à d'autres causes encore, a produit dans une partie du peuple l'ignorance la plus déplorable. Sur les côtes de la mer des Antilles, dans un espace de plus de cent lieues, entre l'Etat du Honduras et celui de Nicaragua, il existe encore plusieurs tribus de sauvages, qu'on nomme Mosquitos, Poyas et autres, qui jusqu'à ce jour n'ont jamais été convertis, ni soumis. Voilà une partie des travaux qui attendent la compagnie de Jésus dans ces contrées.

Comme point de départ des missionnaires, la ville de Guatemala se présente admirablement bien. Elle a 35,000 à 50,000 habitants, elle est la capitale de l'Etat de ce nom ; jusqu'à la dernière révolution, elle était aussi la capitale de toute l'Amérique centrale, comme elle est encore la ville principale par sa grandeur, ses édifices publics et le nombre de ses habitants. Toute l'Amérique centrale (c'est-à-dire, les cinq Etats libres et indépendans de Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua, et Costa-Rica) peut avoir à peu près 1,400,000 habitants : Guatemala seul en compte pour lui environ 600,000, c'est-à-dire presque la moitié. En travaillant donc à Guatemala, la Compagnie de Jésus travaillera dans le cœur du pays ; toute la jeunesse, qui a besoin d'une éducation choisie, viendra là ; et pour les missionnaires, Guatemala sera le centre de leurs excursions et le siège de leur repos.

Avant de terminer, disons encore un mot sur la ville même. Guatemala est située dans une plaine de cinq lieues de longueur sur trois lieues de largeur et élevée d'environ 4,000 pieds au dessus de la mer. Cette plaine est entourée de belles montagnes, qui ne sont pas très-élevées, et qui présentent pendant toute l'année une végétation et une verdure des plus agréables. La ville est jolie dans son uniformité, les églises sont vraiment belles, les rues larges et tirées au cordeau, de manière que sur tous les points on découvre les dehors. Le caractère du peuple est bon, doux, hospitalier, ami de l'étranger, et surtout très religieux. Le climat est très sain, et sans contre-dit un des plus agréables de l'univers. Il n'y fait jamais trop chaud pour porter des habits d'étoffe, et jamais trop froid pour s'habiller en coton. Le marché y étale une admirable variété de fruits et de légumes, le tout en abondance, etc.

Comme catholiques, nous faisons les vœux les plus ardens pour que la Compagnie de Jésus puisse accepter cette belle mission, si digne d'elle ! La gloire de Dieu et le salut des âmes, ce double but de son institution, doivent, ce semble, l'y convier.

Comme catholiques, nous faisons aussi des vœux pour que la France,

(2) Il écrivait lui-même, le 12 du mois d'août, au R. P. Supérieur : " J'ai prêché le sermon, et je l'ai fait avec la force qu'a pu m'inspirer la confiance que j'ai en Dieu que mes désirs se sont accomplis.

(3) Cette même statue, de grandeur héroïque et très-bien faite, se trouvait anciennement dans l'église du collège de la Compagnie.

(4) Ainsi se nomme l'Oratoire de la Congrégation de S. Philippe de Néri."